

DEC160429DRH

Décision portant nomination de M. Karim Ben Younes aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Karim Ben Younes, assistant-ingénieur, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017. Sa mission a pour objet de venir en appui à la DRH pour la mise en place du RIFSEEP en tant que membre référent du Réseau d'Expertise et de Gestion Administrative (REGA) .

Pour l'exercice de cette mission, M. Karim Ben Younes demeure affecté à la Délégation régionale Paris Villejuif.

Article 2

Du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, M. Karim Ben Younes percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/02/2016

Le président
Alain Fuchs